

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF195

présenté par

M. Eckert, rapporteur général

ARTICLE 63 BIS

A l'alinéa 8, après les mots : « antérieurement à l'intégration », insérer les mots : « dans la fonction publique territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel